

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 32 - Procurations : 8
Rappel des dates : Convocation Générale : 10/10/2025 - Affichage : 10/10/2025

Le seize octobre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente Le Landon au Breil sur Méry sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 15/10/2025	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André			X
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 13/10/2025	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT - 15/10/2025	
	FOUQUET Stéphane			X
	PLAIS Mickaël			X
NULLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine			X
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine		Pouvoir donné à Jackie SURUT - 13/10/2025	
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir donné à Michel FROGER - 16/10/2025	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial		Pouvoir donné à Alain COURTABESSIS - 13/10/2025	
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia		Pouvoir donné à Charly TERTRE - 06/10/2025	
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent		Pouvoir donné à Christophe PINTO - 16/10/2025	
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Brigitte BOUZEAU est élue secrétaire de séance.

Objet : Convention d'application n°1 à la Convention cadre 2025-2027 POLLENIZ

Délibération n°2025-10-102

Un programme d'actions conforme au Plan d'Action Régional « Rongeurs aquatiques envahissants » est mis en place sur le territoire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien afin de lutter et de réguler l'envahissement des rongeurs aquatiques sur l'ensemble du territoire. Les actions sont mises en œuvre dans les cours d'eau et les zones humides tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

Conformément à l'article 19 du Règlement UE n° 1143/2014, l'objectif visé par ces actions est la réduction des effets des rongeurs aquatiques sur la biodiversité, les services éco-systémiques associés ainsi que, le cas échéant, la santé humaine ou l'économie, les ouvrages hydrauliques et l'érosion des berges.

Les missions et les engagements des parties sont contenues dans la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien définissant les compétences obligatoires, parmi lesquelles la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

Vu la présentation de POLLENIZ,

Considérant que les actions de prévention, surveillance et lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants sur le territoire relèvent de la compétence GEMAPI et incombent donc à la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention cadre 2025-2027 de partenariat en faveur de la biodiversité par la gestion d'espèces exotiques et envahissantes sur le territoire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien ;
- Valide la convention d'application n°1 à la convention cadre 2025-2027 portant sur le programme de prévention, surveillance et lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants sur le territoire communautaire avec l'organisme à vocation sanitaire POLLENIZ pour un montant de sept mille cinq cent trente euros toutes taxes comprises (7 530 euros TTC) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 ;
- **Prend Acte** de la demande de la commune de Saint Célerin le Géré, qu'il n'y ait aucune action de Polleniz, dans sa commune ;
- **Dit** que le montant de cette convention est fixé indépendamment de la charge financière individuelle de chaque commune à raison des prestations qui leur sont proposées par le prestataire ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la convention-cadre 2025-2027 et à rendre compte.

Approuvé.

Contre : F. FLOQUET.

Abstention : G. DE GALLARD.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 17 octobre 2025,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.